

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

108 N° 3 1986

Les étapes préliminaires de la Constitution
pastorale *Gaudium et spes*

Achille GLORIEUX ((Mgr))

p. 388 - 403

<https://www.nrt.be/es/articulos/les-etapes-preliminaires-de-la-constitution-pastorale-gaudium-et-spes-193>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Les étapes préliminaires de la Constitution pastorale « Gaudium et spes »

La première session du II^e Concile du Vatican s'était clôturée le 7 décembre 1962. Les évêques avaient regagné leur diocèse après une absence de trois mois et y avaient célébré la fête de Noël. Mais à Rome on regardait déjà vers la deuxième session du Concile, dont l'ouverture était fixée au 8 septembre. Il fallait donc commencer à la préparer et, dans ce but, la Commission de coordination des travaux du Concile, récemment créée ¹, se réunit du 21 au 27 janvier 1963. En transmettant, le 30 janvier, aux présidents des Commissions conciliaires les résultats de cette session, le Cardinal Amleto Cicognani, Secrétaire d'Etat et président de la Commission de coordination, les informait entre autres que, à la liste des seize schémas de constitutions et décrets retenus pour la suite du Concile, s'en ajoutait un XVII^e ² : *De Ecclesiae principiis et actione ad bonum societatis promovendum* ³.

A distance de vingt-trois années, il faut dire que cette décision allait contribuer à donner aux résultats de Vatican II une dimension que sa préparation et la première session ne pouvaient laisser prévoir. Ce fait marquant dans l'histoire de ce Concile passa presque inaperçu, contrairement à l'intérêt suscité par la création et la mise en route de l'ensemble des Commissions conciliaires. On se rappellera que Jean XXIII, par le *Motu proprio Superno Dei nutu*, publié le 4 juin 1960 dans *L'Osservatore Romano*, annonçait la création de dix commissions conciliaires et de deux Secrétariats ⁴. Ces organismes disposèrent de deux années pour préparer et laisser mûrir les textes destinés à l'assemblée conciliaire ; leurs travaux furent largement suivis et commentés par les médias.

1. Cette Commission, annoncée le 6 décembre 1962, fut constituée le 17 du même mois. Elle était présidée par le Cardinal A. Cicognani, Secrétaire d'Etat, secondé par le Secrétariat général du Concile, c'est-à-dire le secrétaire général et les cinq sous-secrétaires.

2. Ainsi s'explique le terme de « schéma XVII » donné au projet.

3. La copie de cette lettre et la plus grande partie des documents utilisés dans ces pages se trouvent dans les archives de la Commission mixte, conservées au siège du Conseil pontifical pour les laïcs.

4. Un détail sur la création des commissions conciliaires mérite rappel. Dans son numéro des 30 et 31 mai 1960, *L'Osservatore Romano* indiquait que le Pape, dans une allocution au Sacré-Collège, avait annoncé la prochaine création de neuf commissions conciliaires (dont on donnait la liste) et d'un Secrétariat pour l'unité. Or le 4 juin, le journal publiait une liste de dix commissions, dont la dernière concernait l'apostolat des laïcs. Je tiens de bonne source que l'un des proches collaborateurs du Pape, Mgr Dell'Acqua, substitut de la Secrétairerie d'Etat, lui avait fait remarquer l'importance actuelle de cet apostolat.

Cette fois, tout s'était passé au sein de la Commission de coordination, qui évidemment ne publiait pas le compte rendu de ses travaux, discrétion utile pour la tranquillité des évêques et des experts occupés à préparer ce nouveau schéma. Mais la brièveté du temps qu'on leur laissait, alors que d'autres occupations les requéraient, était un lourd handicap, qui allait peser sur la préparation de la future Constitution pastorale *Gaudium et spes*. La discrétion observée explique aussi les imprécisions et la fantaisie des informations (à de très rares exceptions près) données sur cette Constitution. Pour avoir vécu cette histoire « du dedans », comme secrétaire de la Commission conciliaire de l'apostolat des laïcs, je puis présenter la chronique exacte de la naissance de la Commission mixte et de la mise en route des travaux qui préparèrent le nouveau schéma.

La constitution d'une Commission mixte

La lettre du Cardinal Amleto Cicognani aux Cardinaux Alfredo Ottaviani et Fernando Cento, respectivement présidents de la Commission doctrinale et de la Commission pour l'apostolat des laïcs, leur donnait mission de constituer sans tarder une Commission mixte, formée de ces deux Commissions conciliaires, pour préparer un document *De Ecclesiae principiis et actione ad bonum societatis promovendum*. A lui seul, ce titre indiquait suffisamment que le document devrait aborder les grands problèmes du moment et se montrer attentif aux « signes des temps ».

La Commission mixte, précisait la lettre, utiliserait le matériel élaboré par les Commissions préparatoires : pour la Commission doctrinale, les trois projets de schéma *De ordine morali*, *De ordine sociali*, *De ordine internationali* et, pour la Commission de l'apostolat des laïcs, la quatrième partie du projet présenté sur *L'ordre social*⁵. Cette décision

5. La lettre ajoutait que « pour la réélaboration du schéma sur l'apostolat des laïcs, le Cardinal Giovanni Urbani, Patriarche de Venise, prêterait volontiers sa collaboration », en vue de l'intégration de certains de ses éléments dans le nouveau schéma confié à la Commission mixte. On lisait aussi que le Cardinal Suenens proposait pour le nouveau schéma deux parties, l'une théologique et l'autre pastorale. Signalons que, dans les annexes de sa lettre et dans presque toute la correspondance qui suivit, le Cardinal Cicognani donnait à notre Commission son vrai titre de « Commission pour l'apostolat des laïcs », alors qu'un an plus tôt, dans la liste des commissions, le mot « laïcs » avait été remplacé par « fidèles », sans consultation du président et même sans l'avertir ni donner d'explications. Or, au même moment, la Commission doctrinale préparait, dans la Constitution sur l'Eglise, un chapitre consacré aux « laïcs » ; quant à notre Commission, elle avait réservé le mot « fidèle » pour désigner toute personne baptisée (laïc, prêtre, religieux, évêque) et appelé « laïc » celui qui n'embrasse pas la vie religieuse et n'entre pas dans la cléricature.

de l'organisme directeur des travaux du Concile répondait à des souhaits exprimés de divers côtés à la fin de la première session. C'est ainsi qu'au sein de la Commission pour l'apostolat des laïcs, réunie en session plénière à la fin du mois de novembre 1962, Mgr Gérard De Vet, évêque de Breda (Pays-Bas), soulignait la nécessité de confronter la partie du schéma préparé par cette Commission avec quelques schémas parallèles de la Commission doctrinale. Dans le même temps, Mgr Franz Hengsbach, évêque d'Essen (RFA), présentait au Cardinal Cento une note avec la même suggestion. Mais ce sont les interventions dans l'aula conciliaire des Cardinaux Léon-Joseph Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, et Giovanni Battista Montini, archevêque de Milan, qui, posant un problème d'ensemble au sujet du Concile, avaient manifestement suscité le plus d'échos.

En effet, dans son intervention du 4 décembre 1962, le Cardinal Suenens, se référant au radiomessage lancé par le Pape Jean XXIII le 11 septembre précédent, un mois avant l'ouverture du Concile, avait proposé pour celui-ci un plan d'ensemble qui montrerait l'Eglise comme la lumière des nations : *Ecce lumen gentium*. Le Cardinal suggérait un programme de travail qui traiterait successivement de l'Eglise *ad intra* et de l'Eglise *ad extra*, c'est-à-dire tournée vers le monde avec lequel elle devait entrer en dialogue. L'accueil fut très favorable de la part des Pères et notamment, dès le lendemain, au cours de son intervention, le Cardinal Montini exprimait son entière adhésion au plan proposé par le Cardinal Suenens⁶.

Ces prises de position suscitèrent dans les milieux du Concile une très vive attention, notamment de la part de la Commission pour l'apostolat des laïcs. Au cours d'une session d'études, tenue du 14 au 19 janvier 1963, Mgr De Vet et Mgr Hengsbach renouvelèrent leur proposition du mois de décembre ; la discussion aboutit à la rédaction d'une motion exprimant le souhait que la quatrième partie du schéma préparé par la Commission fasse l'objet d'une étude commune avec la Commission doctrinale qui avait préparé les projets évoqués plus haut. Dans cette même session, Mgr Emilio Guano, évêque de Livourne, avait posé la question d'une collaboration de laïcs aux travaux en cours : au terme

6. Dans une interview au journal romain *Il Tempo*, le 1^{er} octobre 1985, le Cardinal Suenens évoque les contacts qu'il eut en 1962 avec le Pape Jean XXIII, et notamment une lettre qu'il lui adressa pour proposer, comme le Pape l'y avait invité, un plan d'ensemble pour le Concile (cf. *NRT*, 1985, 9 ss). Après avoir reçu l'agrément du Saint-Père sur le contenu de cette lettre, il prononça le discours du 4 décembre où il reprenait « le mot de Mgr Huyghe, évêque d'Arras, soulignant que le monde d'aujourd'hui pose à l'Eglise cette question : 'Eglise catholique, que dis-tu de toi-même ?' » (cf. *DC* 60 [1963] 47, note).

d'une discussion une motion fut rédigée en ce sens et présentée également à la Commission de coordination.

La mise en œuvre de la décision transmise le 30 janvier par la Commission de coordination ne tarda pas ; dès le 5 février, le Cardinal Cento, président, et le soussigné, secrétaire de la Commission de l'apostolat des laïcs, se rendirent au palais du Saint-Office, chez le Cardinal Ottaviani, président de la Commission doctrinale. Celui-ci, accompagné du P. Sébastien Tromp, S.J., secrétaire de cette Commission, les reçut et évoqua tout de suite la mission confiée par la Commission de coordination à une Commission mixte, qui devait se constituer et commencer immédiatement ses travaux. Très pris par le schéma de constitution sur l'Eglise, le Cardinal signifia qu'il délégua, pour le remplacer à la co-présidence de la Commission mixte, le Cardinal Michael Browne, O.P. Dans la conversation qui suivit, il fut décidé de faire appel, pour le début des travaux, à quelques experts nommés pour le Concile ; ils prépareraient des textes à soumettre à une Commission mixte d'évêques, eux-mêmes en nombre restreint pour commencer. Le Cardinal cita les noms de quelques experts du Concile, ajoutant que, pour un travail de ce genre, il fallait élargir le choix à des spécialistes de qualité, même non *periti*⁷. Et il précisa que, étant donné les sujets à traiter, il était tout à fait nécessaire de consulter, dès le début, un certain nombre de laïcs. Deux questions pratiques furent résolues avant de se séparer : les experts désignés furent Mgr Pietro Pavan, Mgr Agostino Ferrari Toniolo (tous deux experts auprès des deux Commissions, fait plutôt rare à ce moment) et le P. Raymond Sigmond, O.P., recteur de l'Université Angelicum. D'un autre côté, le P. Tromp, se déclarant lui aussi très occupé par la Commission doctrinale, me demanda d'assurer l'organisation pratique des travaux de la Commission mixte ; en acceptant, je promis de le tenir fidèlement au courant.

Etape initiale de la préparation du schéma

La Commission mixte restreinte ainsi décidée n'avait guère de temps à perdre ; ses activités dureraient en fait jusqu'au mois de mai. A ce moment, on le verra, s'opéra progressivement le passage à la Commission mixte plénière.

7. Le Cardinal Ottaviani cita alors le nom du P. Henri de Riedmatten, O.P., observateur du Saint-Siège auprès des Organisations Internationales de Genève. Bien que non encore *peritus*, il deviendrait l'un des principaux collaborateurs de notre travail, comme le serait plus tard Joseph Folliet. Le terme de *peritus* désignait les ecclésiastiques officiellement nommés comme experts par les responsables du Concile.

En février 1963, on estimait dans les milieux du Concile que celui-ci comporterait tout au plus trois sessions et qu'il lui restait donc moins de deux ans pour s'acquitter de sa mission. A la différence des commissions conciliaires, la Commission mixte n'avait pas à se fixer un programme d'activité ; en effet, la lettre du Cardinal Cicognani énonçait le plan du document à préparer : il comportait six chapitres : 1. *De admirabili vocatione hominis secundum Deum*. — 2. *De persona humana in societate*. — 3. *De matrimonio, familia et problemate demographico*. — 4. *De cultura humana*. — 5. *De ordine œconomico et de iustitia sociali*. — 6. *De communitate gentium et pace*.

Dès le 8 février, la première réunion que tinrent les *periti* à l'Angelicum leur permit de se répartir la besogne selon leurs compétences. C'est ainsi que Mgr Pavan prit en charge le chapitre sur la personne humaine, Mgr Ferrari Toniolo celui qui concerne l'ordre économique et la justice sociale, et le P. Sigmond le chapitre sur la communauté des nations et la paix. Ils pensèrent confier le premier chapitre sur la vocation de l'homme selon Dieu au P. Tromp ; celui-ci accepta et choisit un collaborateur en la personne du P. Ermenegildo Lio, O.F.M., que le P. Johannes Hirschmann, S.J. rejoindrait bientôt dans cette tâche. Peu après, Mgr Guano acceptait de reprendre le travail sur la culture qu'il avait réalisé dans le cadre de la préparation du schéma sur l'apostolat des laïcs.

Le 13 février les Cardinaux Cento et Browne présidèrent une réunion avec les deux secrétaires et le petit groupe des experts, qui présentèrent et commentèrent les textes que chacun avait préparés. Les échanges permirent certaines mises au point qui favorisèrent l'unité d'orientation.

Le 18, tous ces textes furent remis à chacun des experts, afin qu'ils les revoient ensemble et préparent une réunion avec les évêques choisis au sein des deux Commissions pour former la Commission mixte restreinte, c'est-à-dire, pour la Commission doctrinale, le Cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne, NN.SS. James Griffiths, évêque auxiliaire de New York, Georges Pelletier, évêque de Trois-Rivières, et Marc McGrath, évêque auxiliaire de Panama ; pour la Commission de l'apostolat des laïcs, NN.SS. Hengsbach, Guano, Joseph Blomjous, évêque de Mwanza (Tanganyka) et Boleslas Kominek, évêque pour Wroclaw ⁸.

8. Mgr Boleslas Kominek ne put quitter tout de suite la Pologne. On aura remarqué son titre : « évêque pour Wroclaw », l'ancienne Breslau, capitale de la Silésie allemande. Après les accords de Potsdam, qui virent plusieurs villes épiscopales devenir polonaises, le Cardinal Stefan Wyszyński, archevêque de Gniezno et Varsovie, en recut la charge spirituelle, mais

Sept d'entre eux se réunirent les 28 février et 1^{er} mars avec les experts, auxquels s'étaient joints Mgr Jorge Medina Estévez (Chilien) et le P. Jean Daniélou, S.J. En l'absence des Cardinaux Cento et Browne, le Cardinal König présida les réunions. Chaque expert présenta les grandes lignes de son texte et formula en outre des observations sur les autres chapitres, afin d'éviter les répétitions et d'unifier le plus possible le vocabulaire employé. Les évêques donnèrent leurs impressions, longuement sur le premier chapitre (la vocation humaine selon Dieu), qui serait le fondement de tout le document, plus brièvement sur les autres.

Dès ce moment, il était visible que les évêques prenaient collectivement en main le schéma, tandis que les experts travaillaient sous leur direction et selon leurs orientations. Ils chargèrent le P. Sigmond de coordonner les travaux ; ils insistèrent aussi pour que des laïcs y soient associés le plus rapidement possible. Je les informai alors que la Commission conciliaire pour l'apostolat des laïcs avait obtenu de vive voix de la Commission de coordination que les évêques puissent consulter les dirigeants des organisations d'apostolat des laïcs de leur pays. On jugea tout à fait normal que la Commission mixte agisse de même.

Les 8 et 9 mars, la première vraie réunion de la Commission mixte restreinte se tint sous la présidence des Cardinaux Cento et Browne, avec la participation des évêques et des *periti*⁹. Une réflexion commune s'engagea sur la mission confiée à cette Commission par la Commission de coordination. On fit ensuite le point sur les travaux commencés, en adoptant le plan donné par cette dernière : il distinguait une partie doctrinale et une autre plus pastorale centrée sur quelques-uns des grands problèmes de notre époque. Des échanges il ressortit que les textes préparés et offerts par la Commission doctrinale auraient pu servir dans la mesure où ils rejoignaient les finalités du nouveau document, dont le titre précise bien qu'il ne s'adresse pas seulement aux catholiques mais vise à établir le dialogue entre l'Eglise et le monde moderne¹⁰. La lec-

fut aidé par des prélats qui résidaient sur place d'où le titre « évêque pour Wroclaw ». Cette situation dura plusieurs années.

9. A ce moment le groupe des *periti* s'élargit avec le concours de NN.SS. Sante Quadri, aumônier des A.C.L.I. (Association catholique des travailleurs italiens), Albert Prignon, recteur du Collège belge, Luigi Ligutti, observateur du Saint-Siège auprès de la F.A.O., les Pères Michel Labourdette, O.P. et Roberto Tucci, S.J.

10. Mgr McGrath insista pour que la perspective œcuménique reste présente aux travaux de la Commission mixte. A ce propos, il est bon de signaler que Mgr Guano, aumônier des « Laureati cattolici » (universitaires catholiques), avait toujours été engagé dans des activités œcuméniques. A ce titre, il était en relations avec de nombreux milieux protestants ; cela explique que le Dr Lukas Vischer, de la commission « Faith and Order » du Conseil Œcuménique des Eglises, lui ait communiqué des remarques sur le schéma.

ture des textes présentés par les experts permit de discerner une première esquisse de ce que serait le document futur : l'ensemble de cette première rédaction, basée sur les six chapitres du plan reçu, restait encore imparfait ; on suggéra bien des corrections en vue d'une révision qui se réaliserait peu après, lors d'une réunion tenue le 16 mars.

Vers une consultation des laïcs

Après avoir ainsi mis en route pendant deux mois le travail de la Commission mixte restreinte, le P. Tromp et moi avons envisagé comment donner suite aux directives concernant la collaboration des laïcs. Ce délai s'explique par le fait que ces derniers avaient à s'insérer dans un processus déjà bien engagé.

A l'aide des suggestions formulées par les évêques et les experts, j'établis une liste de personnes capables de nous aider ; le P. Tromp, auquel j'allai la présenter, la lut tranquillement et dit : « J'en connais un bon nombre . . . » En effet, lors de la préparation du Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs de 1957, une session préparatoire avait réuni avec des laïcs un groupe de théologiens dont il faisait partie ; il avait gardé bon souvenir du sérieux de leur travail et de leur apport. On s'accorda donc facilement sur une liste de vingt-trois noms ¹¹, auxquels le 5 avril 1963, j'adressai une invitation pour les 24-27 avril. Outre les indications pratiques d'usage, on leur donnait quelques précisions sur

11. Acceptèrent l'invitation : M. L.-C. Baas, président de l'Action catholique des Pays-Bas ; M. Alain Barrère, professeur à la Faculté de droit de Paris, président des Semaines sociales de France ; le Prof. Bernardo Colombo, de l'Université de Venise ; M. P. Crowley, fondateur du « Christian Family Movement » aux U.S.A. ; M. Jean-Pierre Dubois-Dumée, membre du Conseil directeur du Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs (COPECIAL) ; Prof. Andrea Ferrari Toniolo, secrétaire international des Ingénieurs agronomes et des Cadres économiques catholiques ; M. Joseph Folliet, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, secrétaire général des Semaines sociales ; Prof. Silvio Golzio, professeur à l'Université de Turin, président du Conseil directeur du Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs ; M. Jean Larnaud, secrétaire général du Centre catholique de coordination auprès de l'UNESCO ; Prof. Gabrio Lombardi, de l'Université de Pavie, professeur à l'Université pontificale du Latran ; M. James J. Norris, président de la Commission internationale catholique pour les migrations ; Prof. Joaquin Ruiz Gimenez, professeur à la Faculté de droit de Madrid, ancien ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège et ancien ministre de l'Instruction publique ; M. Karlheinz Schmidthus, rédacteur en chef de *Herder-Korrespondenz* ; Prof. Ramon Sugranyes de Franch, président de Pax Romana - MICC, président de la Conférence des Organisations internationales catholiques, membre du Conseil directeur du COPECIAL ; M. Auguste Vanistendael, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats chrétiens ; **Avv. Vittorino Veronese, secrétaire général du COPECIAL de 1952 à 1958, ancien Directeur général de l'UNESCO, ancien président de l'Action catholique italienne.**

les travaux en cours. Seize des invités purent venir ; quelques autres furent interrogés par écrit ¹².

Avant même cette consultation de laïcs et pendant l'intersession, les membres et les *periti* de la Commission mixte restreinte dégageaient de la vie romaine des éléments intéressants pour leur travail. Les Commissions conciliaires avaient repris leurs activités, dont bien des échos filtraient. D'autres informations utiles parvenaient à travers les médias. Les revues ne tarderaient pas à dresser le bilan de la première session et à prévoir l'orientation de la deuxième. Et surtout, dès la fin de janvier, un Bureau de presse du Concile avait commencé à donner régulièrement des informations sur la reprise d'activité des Commissions conciliaires, qui ramenait à Rome en assez grand nombre évêques et experts et dont *L'Osservatore Romano* parlait également.

Le 8 février avait paru la Lettre apostolique *Mirabilis ille*, datée du 6 janvier, par laquelle le Saint-Père donnait à tous les Pères du Concile des directives pour la suite des travaux conciliaires ; d'autre part, elle annonçait officiellement la création de la « Commission cardinalice de coordination des travaux du Concile », dont nous parlions ci-dessus. Elle tint sa deuxième réunion du 25 au 29 mars ; le 31, *L'Osservatore Romano* publia un très long communiqué sur ses séances de travail : après un tour d'horizon sur les Commissions conciliaires et une appréciation sur chacun des dix schémas, il consacrait une quinzaine de lignes au « Schéma sur la présence de l'Eglise dans le monde moderne ».

Le Cardinal Cento avait tenu, en effet, à présenter sans tarder à la Commission de coordination le projet établi le 16 mars, afin de la mettre au courant et de recevoir éventuellement de nouvelles directives. Lors de la séance du 29 mars, consacrée à notre schéma et à laquelle nous assistions, le Cardinal et moi, les Cardinaux membres de la Commission transmirent à la Commission mixte une réponse favorable mais formulèrent des critiques sur plusieurs points et présentèrent des sug-

12. Invités excusés, qui répondirent par écrit : M. Jean de Mierry, secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des hommes catholiques, président de la Commission Famille-Enfance de la Conférence des O.I.C. ; M. Henri Rollet, président de la Fédération internationale des hommes catholiques ; M. Rudolf Salat, consul général de la R.F.A. à Milan, ancien directeur du Département des Activités culturelles de l'UNESCO ; M. Carlos Santamaria, secrétaire international de Pax Christi ; M. Kotaro Tanaka, ancien président du Tribunal de Tokyo, alors à la Cour internationale de La Haye ; Sir Hugh Taylor, ancien président de Pax Romana-MICC, membre de l'Académie pontificale des sciences ; Prof. Francesco Vito, Recteur Magnifique de l'Université catholique de Milan ; M. Mieczyslaw de Habicht, secrétaire permanent de la Conférence des O.I.C. ; Prof. Jacques Mertens de Wilmars, de l'Université de Louvain, et Melle Rosemary Goldie, secrétaire exécutive du COPELAL.

gestions pour la suite du travail ; on souhaitait notamment un ton plus positif et plus pastoral.

La brève mention que *L'Osservatore Romano* du 31 mars accordait au schéma en préparation faisait sortir de l'ombre l'existence d'un nouveau document. Par ailleurs, d'une manière plus officielle, une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat à tous les Pères du Concile leur annonçait le 30 avril qu'ils recevraient fin juin les schémas révisés, y compris le *De praesentia efficaci Ecclesiae in mundo hodierno*¹³.

La session de travail avec les laïcs

La première séance se tint le 24 avril au siège de la Commission des moyens de communication sociale, le Palazzo San Carlo, dans la Cité du Vatican, sous la présidence des Cardinaux Cento et Browne. Les évêques NN.SS. Kominek, Hengsbach et Guano y prirent part avec quelques experts. Dans son mot d'accueil, le Cardinal Cento souligna le caractère nouveau d'une consultation de ce genre et donc son importance ; il forma des vœux pour son succès.

Je remerciai les participants, en mon nom et au nom du P. Tromp, d'avoir quitté leurs occupations et d'être venus à Rome pour aider la Commission mixte ; ils prouvaient ainsi avoir bien compris l'importance du schéma en préparation, qui représenterait une première mise en œuvre du Concile lui-même et des rapports de l'Eglise avec le monde. Je citai les noms des personnes empêchées et de celles qui avaient été consultées par écrit. J'expliquai d'autre part la genèse de la Commission mixte et résumai brièvement les étapes parcourues depuis le début de février et dont l'invitation leur donnait une idée. Les laïcs prirent alors la parole à tour de rôle, d'abord pour remercier le Saint-Siège qui voulait cette consultation et répondait ainsi à l'espoir diffus dans les milieux du laïcat catholique de pouvoir collaborer en quelque façon à l'œuvre du Concile et tout spécialement à la préparation d'un tel document¹⁴.

Les interventions mirent en relief ce que le monde attendait du schéma et du Concile : il est précieux de voir étudier à la lumière de la foi les grands problèmes du monde actuel. Le document ferait mieux connaître comment l'Eglise vit ces problèmes et s'efforce de collaborer

13. En réalité le projet de schéma ne put être envoyé fin juin, car sa préparation n'était pas suffisamment avancée.

14. Un long article de Rosemary Goldie, publié en anglais dans *Miscellanea Lateranense-Lateranum* (1974-1975, p. 503-525) sur la participation des laïcs au Concile montre comment malgré tout ils furent présents et actifs dans les travaux conciliaires.

à leur solution. Les textes dont les participants avaient pris connaissance leur présentaient l'idée d'un retour du monde à Dieu par l'homme qui doit transformer, humaniser la création en collaborant à l'œuvre de récapitulation opérée par le Christ ; chacun doit reconnaître là sa vocation personnelle par son engagement dans les choses temporelles.

Plus d'une intervention se référait aux « signes des temps »¹⁵ ; elles insistaient sur les thèmes de la culture, sur les problèmes démographiques, les questions internationales, apportant des éléments dignes d'attention. En outre certaines remarques sur le vocabulaire se révélèrent utiles par la suite.

L'après-midi, les laïcs se réunirent avec moi ; je les remerciai pour leur apport à la réunion du matin ; puis, répondant au souhait formulé par les participants, je repris quelques-unes des questions qu'ils soulevaient. Ce fut l'occasion de rappeler, selon l'expression de Jean XXIII, que le Concile ne peut parler de tout ; par ailleurs l'assemblée doit traiter de questions déjà assez élaborées, pour éviter les discussions trop vives qui manifestent une division des esprits ; il est souhaitable en outre de proposer des textes susceptibles de recueillir l'approbation de deux tiers des évêques. Dans les encycliques, le pape peut, de sa propre autorité, s'avancer plus loin que les documents conciliaires : ainsi dans *Pacem in terris* récemment publiée. J'ajoutai encore que certaines questions évoquées le matin relevaient de la compétence d'autres commissions : il serait possible de s'en faire l'interprète auprès d'elles.

Les 25 et 26 avril, matin et soir, les laïcs travaillèrent par groupes les chapitres 2 à 6 du schéma avec des experts ecclésiastiques, dont plusieurs avaient préparé les textes ; ces échanges se révélèrent très profitables¹⁶.

15. Autour de cette notion mise en valeur par Jean XXIII, Mgr McGrath réunissait un groupe informel d'évêques et de *periti* pour fournir à la sous-commission centrale des éléments susceptibles d'enrichir ses réflexions et pour étudier la place que le document en préparation devrait lui donner ; Mgr Karol Wojtyła en faisait partie. A partir du 16 novembre 1964, ce groupe deviendrait une des sous-commissions de la Commission mixte et Mgr Wojtyła y joua un rôle important. Coopté avec cinq autres évêques comme membre de la sous-commission centrale élargie, il y fut très actif. C'est surtout durant la session du 31 janvier au 6 février 1965, à Ariccia, près de Rome, qu'il aura une influence marquante dans la sous-commission doctrinale, que présidait Mgr Gabriel-Marie Garrone.

16. Les laïcs, auxquels s'étaient joints des experts ecclésiastiques, se réunirent en quatre groupes. Le Prof. Ruiz Gimenez anima le premier, qui travailla sur les chapitres II et V, et proposa des amendements qui furent acceptés. Les échanges sur le chapitre III (le mariage et la famille) furent difficiles ; le P. Tucci expliqua que les efforts pour s'accorder sur certaines corrections n'avaient pas abouti, parce que les positions des *periti* ecclésiastiques étaient trop opposées entre elles, certains revenant à des projets préparatoires précédemment écartés ; une autre difficulté, surtout pour les laïcs, provenait du vocabulaire utilisé. — J. Folliet pré-

La session s'acheva le 26 au soir sous la présidence du Cardinal Cento ; il remercia de nouveau les participants pour leur collaboration, qui avait parfaitement répondu à l'attente de la Commission ; il souligna avec satisfaction que, pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise, des laïcs avaient activement participé à des travaux conciliaires.

Dans l'après-midi du 27 avril, la Commission mixte restreinte se réunit sous la présidence des Cardinaux Cento et Browne, avec la participation de NN.SS. Hengsbach et Blomjous, des deux secrétaires et de *periti*. Dans une sorte de bilan des journées écoulées, je voulus mettre en relief le concours apporté par les laïcs, qui ont permis de mieux comprendre les mentalités des divers milieux de la société et donc de pressentir les réactions de lecteurs à des textes qui les concernent directement.

Mais la réunion se proposait d'achever la mise au point du projet de schéma, en vue de la première réunion plénière de la Commission mixte à la mi-mai et, pour cela, d'étudier le premier chapitre, laissé à l'écart durant ces journées vu son contenu doctrinal : la vocation de l'homme selon Dieu. Le Cardinal Browne releva qu'il n'était pas exact de fonder la dignité de l'homme sur sa liberté ; celle-ci lui vient de la spiritualité de l'âme humaine, qui doit être ornée des vertus morales. Il faut expliquer, d'autre part, pourquoi l'Eglise parle de toutes les questions abordées dans le schéma ¹⁷, et montrer qu'elle s'en occupe non pour proposer des solutions, mais pour inviter à les chercher à la lumière de la foi.

Vers la réunion plénière de la Commission mixte

Au stade où arrivait, en cette fin d'avril 1963, la préparation du schéma, se posait une question délicate : la Commission mixte restreinte pouvait-elle continuer à assumer seule cette responsabilité ? Elle avait travaillé selon les instructions reçues le 30 janvier ; mais après

senta un rapport sur le chapitre IV : les questions concernant la culture ouvrirent de longues discussions. Les conclusions sur le chapitre VI, présentées par le Prof. A. Barrère, révélaient le sérieux des échanges ; elles invitaient à une nouvelle rédaction, qui fut exécutée les jours suivants.

17. Aucun document de Vatican II n'étudie ex professo la famille. A plusieurs reprises, les laïcs venus en consultation en avaient exprimé le souhait et le chapitre du schéma XIII sur « mariage et famille » permettait d'espérer sa réalisation ; mais le mariage retint de plus en plus l'attention, avec tous les problèmes que l'on sait. La Commission pour l'apostolat des laïcs avait préparé de bons chapitres sur la famille, lors des travaux de la Commission mixte avec la Commission doctrinale pour le chapitre de *Lumen gentium* sur les laïcs ; ils furent abandonnés au profit de cette Constitution, mais n'y furent pas utilisés. La longue attente des familles sera satisfaite le 22 novembre 1981 par l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* de Jean-Paul II.

avoir agi ainsi par délégation, elle souhaitait remettre sans tarder le schéma à l'ensemble de la Commission mixte, qui en prendrait désormais la responsabilité directe. La Commission de coordination avait approuvé les résultats de la première étape, mais elle voulait maintenant envoyer à tous les Pères conciliaires un projet présenté par la Commission mixte tout entière, afin que leurs observations et suggestions permettent de l'améliorer et de le mener à terme.

Il ne fallait cependant pas se dissimuler la difficulté que représenterait pour les cinquante évêques des deux commissions, réunies pour la première fois au complet, la prise en charge d'un document d'une soixantaine de pages, à l'élaboration duquel la plus grande partie d'entre eux n'avait pas participé jusqu'alors.

Dans une conversation avec Mgr Felici, Secrétaire général du Concile, lors d'une visite que je lui rendais au lendemain de la récente réunion de la Commission de coordination, il avait abordé de lui-même la question. Il envisageait la possibilité de ne convoquer à la réunion prévue pour mai que le seul groupe de la Commission mixte restreinte ; celle-ci achèverait la mise au point du schéma qu'on enverrait alors à tous les Pères conciliaires en demandant leurs observations. Quant à la Commission mixte plénière, elle se réunirait dans les premiers jours de la prochaine session pour étudier les réponses ainsi obtenues. Cependant, après mûre réflexion, il sembla préférable aux Cardinaux présidents et aux évêques de la Commission mixte restreinte de mettre fin à une situation vraiment exceptionnelle dans le déroulement du Concile : la préparation d'un document majeur par un petit groupe d'évêques. Et la convocation de la session plénière du 20 au 25 mai fut décidée.

Le 30 avril les secrétaires envoyèrent aux membres des deux Commissions l'invitation pour le 20 mai, avec le texte comportant les six chapitres mis au point lors des réunions avec les laïcs. Ainsi s'achèverait ce que l'on peut sans doute appeler la « préhistoire » de la Constitution pastorale *Gaudium et spes* ; la session plénière marquait l'entrée de la Commission mixte dans le cours normal des travaux du Concile.

Dans l'après-midi du 16 mai, des évêques déjà arrivés étudièrent avec des experts les textes reçus, proposant certains amendements¹⁸. Et le lundi 20 mai après-midi, la session s'ouvrit sous la présidence des cardinaux Ottaviani et Cento, avec une cinquantaine d'évêques et de nombreux experts. Un bon nombre d'évêques n'avaient pris qu'une con-

18. Les rapporteurs furent : Avant-propos et ch. I : Mgr Garrone et le P. Gagnebet, O.P. ; ch. II : Mgr Pavan ; ch. III : Mgr Dearden et le P. Hirschmann, S.J. ; ch. IV : Mgr Guano et le P. Tucci, S.J. ; ch. V : Mgr Ferrari Toniolo ; ch. VI : Cardinal König et les Pères Siemann et de Riedmatten, O.P.

naissance hâtive d'un document nouveau pour eux ; aussi leurs observations furent-elles en général prudentes. Les réunions en sous-commissions permirent cependant d'améliorer notablement les textes. Au terme de la session, le schéma reçut une approbation de principe, mais avec certaines réserves ; à l'évidence la plupart des évêques estimaient nécessaire d'en améliorer la rédaction avant de le présenter aux Pères du Concile.

Le Secrétariat tint compte, les jours suivants, de toutes les corrections apportées et des améliorations suggérées ; les Cardinaux présidents envoyèrent alors le schéma à la Commission de coordination.

De Jean XXIII à Paul VI

La troisième réunion de cette Commission, fixée au 4 juin 1963, fut reportée à cause de la maladie et du décès de Jean XXIII, le 4 juin. Le Concile était suspendu ! Moins de trois semaines plus tard, le 21 juin, Paul VI annonçait que la partie la plus importante de son pontificat serait occupée par la continuation du Concile ; la deuxième session s'ouvrirait le 29 septembre.

La Commission se réunit le 3 juillet. Le Cardinal Suenens, chargé par le Cardinal Cicognani, qui la présidait, de présenter le projet de schéma sur « L'Eglise dans le monde de notre temps », souligna que le texte contenait d'excellents passages et ajouta cependant qu'il manquait d'unité et de cohérence. Il semble, dit l'Archevêque de Malines-Bruxelles, que la matière est trop ample et qu'il faudrait mieux distinguer les principes énoncés et leurs applications. Il proposa donc que soit établi un nouveau texte, plus général et plus bref, donnant les principes essentiels qui commandent les relations entre l'Eglise et le monde, ainsi que la mission de celle-ci pour le bien de la société. Ce texte s'inspirerait de l'Ecriture et de la doctrine des Pères et serait comme une préface théologique et même dogmatique à tout le document : c'est ce texte qui serait soumis au vote du Concile ; le chapitre 1 du projet actuel, « De l'admirable vocation humaine selon Dieu », y serait intégré. Quant aux autres chapitres, traitant de problèmes particuliers, ils seraient confiés à des commissions spéciales d'études, dont les conclusions pourraient être proposées à une approbation globale et publiées sous forme d'instructions annexes.

La Commission de coordination ayant donné son accord à cette proposition, le Cardinal Confalonieri suggéra que le Cardinal Suenens élabore un projet de schéma conciliaire qui serait transmis à la Commission mixte pour qu'elle rédige le texte définitif du premier chapitre, formant ainsi une introduction à tout le schéma.

Le Cardinal Suenens accepta ce mandat et, durant l'été, il réunit à Malines un groupe restreint de *periti*, qui rédigea un texte désigné sous le titre de « projet de Malines » ou de « schéma de Louvain » ; les théologiens de cette université y avaient en effet beaucoup travaillé ¹⁹. Ajoutons que, durant la même réunion, une nouvelle liste des schémas à discuter fut établie : il y en aurait treize et celui qui nous occupe, toujours le dernier, fut désormais surnommé « schéma XIII ».

La Commission mixte chargée de ce schéma subit alors une période d'attente jusqu'à l'ouverture de la deuxième session, notamment parce que le « projet de Malines » ne manquerait pas d'influencer les mises au point nécessaires. Durant cette période *L'Osservatore Romano* publia une lettre du Pape au Cardinal Tisserant, doyen du Sacré-Collège et premier membre du Conseil de présidence du Concile, annonçant diverses mesures pour une heureuse poursuite du Concile. Le Pape y laissait prévoir, d'autre part, qu'à la prochaine session seraient admis des « auditeurs » choisis parmi les laïcs représentant les principales organisations internationales catholiques ²⁰.

La deuxième réunion plénière de la Commission mixte

Paul VI centra sur l'Eglise le discours d'ouverture de la deuxième session. Et de fait l'attention de l'assemblée se porta aussitôt sur le schéma *De Ecclesia*, dont la discussion occupa vingt-trois séances ; ce furent ensuite neuf séances sur le gouvernement des diocèses et onze sur l'œcuménisme ; ces dernières marqueraient la fin de la session.

Très absorbés par ces débats, les évêques membres de la Commission mixte ne manifestèrent que tardivement leur attention pour le schéma XIII. D'un autre côté, cette commission attendait que la Commission de coordination lui transmette le projet du Cardinal Suenens et lui indique comment procéder. Le 25 septembre, j'avais reçu à titre privé de Mgr Albert Prignon, théologien du Cardinal Suenens, deux exemplaires de ce projet ; j'en remis un au P. Tromp ; nous pensions

19. Le P. TUCCI signale dans son « Introduction historique et doctrinale à la Constitution pastorale », dans *L'Eglise dans le monde de ce temps*, t. II, Paris, Cerf, 1967, p. 34-127, que les experts réunis à Malines étaient tous des ecclésiastiques : NN.SS. Cerfaux, Philips, Prignon et Thils, les chanoines Delhay, Dondeyne et Moeller, les Pères Congar, K. Rahner, Rigaux, Tucci. Dans une seconde réunion, à laquelle le Cardinal Suenens assista durant quelque temps, le chanoine Dondeyne et le P. K. Rahner ne purent être présents.

20. Quatre des auditeurs laïcs furent invités à adresser la parole aux Pères du Concile durant l'une ou l'autre des assemblées du matin. Ce furent Pat Keegan, président du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens, James Norris (cité ci-dessus, n. 11), Juan Vasquez, président de la Fédération internationale de la Jeunesse catholique, et Eusèbe Adjakpley, secrétaire général de cette Fédération.

tous deux que le Cardinal le transmettrait aux Cardinaux Ottaviani et Cento, mais il semble que cela n'eut pas lieu. Le 29 septembre, Mgr Felici fit une simple transmission du texte au Cardinal Cento de la part de la Commission de coordination.

Le 21 novembre, voyant approcher la fin de la session et désirant organiser les travaux durant l'intersession, le Cardinal Cento m'envoya chez le Cardinal Ottaviani pour hâter la réunion de la Commission mixte. Le 26, une lettre de convocation fut adressée aux membres de la Commission ; y étaient joints le document de la Commission mixte et le « projet de Malines ». La réunion eut lieu le 29 et l'on constata aussitôt une hésitation dans les échanges : allait-on choisir l'un des deux textes ou chercher à les unifier ? Les évêques prirent rapidement conscience qu'ils n'étaient pas en mesure d'en décider et, sur la proposition de Mgr Georges Pelletier, il fut convenu qu'une sous-commission centrale rédigerait un nouveau document à partir des deux textes présentés et coordonnerait le travail des sous-commissions chargées des annexes. On procéda par élection à la désignation des membres de cette sous-commission centrale et ceux-ci choisirent comme président Mgr Emilio Guano ²¹.

On se retrouvait donc un peu dans la même situation qu'au début de l'année 1963, lorsque la Commission de coordination avait chargé les Cardinaux Ottaviani et Cento de confier d'abord le travail à un groupe restreint. Au moment où la Commission recevait la responsabilité du document, elle la déléguait à son tour, avec cependant une différence notable : cette fois, on ne partait plus de rien. Si plusieurs des évêques et des experts de la sous-commission centrale étaient nouveaux, ils rejoignaient certains des principaux artisans à l'œuvre dès le début ; ils trouvaient des textes rédigés, même s'il restait à les améliorer, et ils bénéficiaient des travaux de deux sessions conciliaires et des contacts de toute sorte établis à Rome.

Il était normal que le projet de schéma soumis à la Commission plénière du mois de mai quittât le devant de la scène pour s'intégrer dans

21. La sous-commission centrale élue comprenait NN.SS. Ancel, McGrath, Schröffer, de la Commission doctrinale, et NN.SS. Guano, Hengsbach et Ménager, de la Commission pour l'apostolat des laïcs ; elle s'adjoignit dans la soirée NN.SS. Wright et Blomjous et choisit pour la présider Mgr Guano ; j'en fus le secrétaire. On connaît la suite : après avoir reçu le projet de la Commission mixte restreinte et le projet de Louvain, la sous-commission centrale chargea le P. Bernard Häring, C.SS.R., et quelques *periti* de rédiger un nouveau texte. L'étude de ce projet fut reprise à Zurich les 1, 2 et 3 février 1964, au cours d'une réunion de la sous-commission centrale ; c'était le vrai début de la nouvelle phase préparatoire de la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, que Paul VI promulguerait le 7 décembre 1965.

les travaux de la sous-commission centrale, nouvellement créée ; cette dernière y trouva certainement bien des éléments précieux pour les nouveaux textes à préparer. L'étape qui commençait alors, beaucoup plus importante, a été vécue par un nombre suffisant d'acteurs et de témoins pour que ma chronique prenne fin ici. J'ai voulu présenter dans ce récit les péripéties, peu connues, traversées par un schéma fameux et qui méritaient des éclaircissements.

I-00186 Roma

Via della Scrofa, 70

Mgr Achille GLORIEUX

Sommaire. — L'article précise les circonstances dans lesquelles la Commission de coordination des travaux de Vatican II donna naissance à la Commission mixte (formée par la Commission théologique et la Commission pour l'apostolat des laïcs) qui fut chargée de préparer la Constitution pastorale *Gaudium et spes*. L'auteur, secrétaire de la Commission pour l'apostolat des laïcs, devint, avec le P. Tromp, co-secrétaire de la nouvelle Commission. Il narre ici l'histoire de la **genèse d'un des plus célèbres documents conciliaires.**